

2025 - 006 Séance du Conseil Municipal du 3 février 2025
Service : Finances et commande publique
Référence : CP

Objet : DISPOSITIONS FINANCIERES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le trois février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Gilles PHILIPPEAU, Guy BERNARD-DAGA, Patrick EVIN, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne CHENARD à Michel LUCAS

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Geneviève HAMEON à Jean-Michel EON

Odile DENIAUD à Dolorès LOBO

Hervé LEBEAU à Patrick EVIN

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Jacqueline MENARD-BYRNE à Pierre CAMUS-LUTZ

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Olivier FRANC à Yvan VALLEE

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absent excusé : 0

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers effectivement présents : 25

Secrétaire : Clotilde Rougeot

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 - Rénovation énergétique de l'hôtel de ville – étages et Aile/Est Condorcet - Demande de subvention**

Parmi les projets prioritairement financés par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), se trouvent les opérations en faveur de la transition écologique et de la rénovation énergétique. La ville de Couëron s'est saisie de cet enjeu à travers son projet de collectivité et son plan pluriannuel d'investissement.

Le budget 2025 de la ville de Couëron prévoit plusieurs investissements en faveur de la rénovation des bâtiments municipaux, parmi lesquels, la rénovation énergétique des étages et de l'aile Condorcet de l'hôtel de Ville. La Ville souhaite demander un financement pour cette opération de travaux qui répond aux enjeux de la DSIL.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention, au titre de la DSIL 2025, pour ce projet, à hauteur de 334 380,00 euros, soit 33,86 % du coût global prévisionnel estimé à hauteur de 987 537,40 euros HT.

- Savoir Rouler à Vélo - Dispositif des Certificats d'économies d'énergie - Prise en charge

Le déploiement du Savoir Rouler A Vélo (SRAV) dans les écoles élémentaires de la Ville est inscrit dans la feuille de route transition écologique du projet de collectivité en lien étroit avec la feuille de route éducation et avec le plan vélo de la Ville adopté par le Conseil Municipal du 24 juin 2024.

Ainsi, le «Savoir Rouler à Vélo » doit permettre aux élèves de 6 à 11 ans de :

- acquérir toutes les compétences pour devenir autonome à vélo tout en observant les règles de sécurité routière,
- favoriser la pratique régulière d'une activité physique,
- se déplacer de manière écologique et économique.

Les collectivités peuvent bénéficier de co-financements pour couvrir une partie des coûts. Génération Vélo est le programme de financement éligible aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. Il vise à faciliter la mise en place de formations par des intervenants agréés. L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité.

Ainsi, le dispositif permet une prise en charge à hauteur de 50 % du prix HT des interventions dans la limite des plafonds définis par Génération Vélo (1 700 euros par classe pour les 3 blocs et 1 300 euros par classe pour les blocs 2 et 3 seuls).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser les dépôts de demandes de financement auprès de Génération Vélo pour permettre la prise en charge des frais liés au dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 27 janvier 2025 ;

Vu la charte d'engagement Charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025, pour le projet de rénovation énergétique de l'hôtel de Ville - étages et aile Condorcet, pour un montant de 334 380,00 euros, soit 33,86 % du coût global prévisionnel estimé à hauteur de 987 537,40 euros HT,
- autoriser les dépôts de demandes de financement auprès de Génération Vélo pour permettre la prise en charge des frais liés au dispositif « Savoir Rouler à Vélo »,

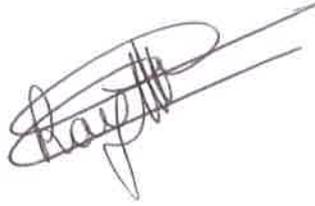
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 3 février 2025

Clotilde Rougeot
La secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 07/02/2025 au 07/04/2025 et transmise en Préfecture le 07/02/2025
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.